

Service responsable:

Département du territoire et de l'environnement
Direction générale de l'environnement (DGE)
DIREV – Assainissement – *Inspection des citernes*
Ch. des Boveresses 155, 1066 Epalinges – T 41 21 316 75 42 – F 41 21 316 71 82 – www.vd.ch/dge

Annexes à fournir dans le cadre de la mise à l'enquête ou d'une demande d'autorisation

- Un plan de situation ou un extrait de plan cadastral
- Plan du local citerne et chaufferie
- Coupe transversale des installations intérieures et souterraines (citerne(s) et conduites).

Nombre d'exemplaires requis

- Un exemplaire à conserver par l'auteur du projet. Il sera réutilisé lors de la réception de l'ouvrage comme notification de bonne conformité dûment signé par l'installateur et l'autorité de contrôle pour les installations soumises à autorisation.
- Deux exemplaires pour le canton, soit un pour la DIREV *inspection des citernes* et un pour la CAMAC.
- Un exemplaire pour la Municipalité.
- Un exemplaire pour le propriétaire.

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Commune : Ormont-Dessus District : Aigle

Lieu dit et/ou adresse : Les Mazots

Coordonnées géographiques : 2576500 / 1131245 Secteur de protection des eaux : ☐ S ☐ A_{II} ☒ ÜB

N° de parcelle : 3600 No ECA à définir

1.1 Propriétaire

Nom : Commune d'Ormont-Dessus Prénom : _____

Adresse : Rue de la Gare 1

No postal : 1865 Localité : Les Diablerets

Téléphone : 024 492 00 20 Télécopieur : _____

1.2 Auteur du projet

Nom, prénom, raison sociale : Petignat-Cordoba ingénieurs conseils SA

Adresse : Rue de la Paix 11

No postal : 1820 Localité : Montreux

Téléphone : 021 963 05 63 Télécopieur : _____

2. TYPE D'AVIS

2.1 ☐ Avis d'installation **non soumise** à autorisation

2.2 ☒ Avis d'installation **soumise** à autorisation

3. CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE

3.1 Produits : ☐ Mazout ☒ Diesel ☒ Essence ☒ Autre : AdBlue

3.2 Situation : ☐ Cave ☒ Enterré ☐ Autre : _____

3.3 Petit(s) réservoir(s) sans remplissage fixe : Volume total : _____ m³ Nombre : _____

☐ Acier ☐ Matière synthétique ☐ Autre : _____

Bac(s) de rétention pour petit(s) réservoir(s) :

☐ Acier ☐ Matière synthétique (RSF) ☐ Par éléments (RSF) ☐ Béton

Revêtement : ☐ Enduit ☐ stratifié ☐ feuille en matière synthétique souple ☐ Autre : _____

3.4 Réservoir(s) de moyenne grandeur ou grand(s) réservoir (s) : Volume: 31 m³

☐ Prismatique ☒ Cylindrique ☐ Sphérique ☐ Acier ☐ Matière synthétique ☐ Autre: _____

Bassin de rétention pour réservoir(s) de moyenne grandeur ou grand(s) réservoir(s) :

☐ Acier ☐ Béton ☐ Autre : _____

Revêtement : ☐ Enduit ☐ stratifié ☐ feuille en matière synthétique souple ☒ Autre: Protection contre la corrosion, citerne à double enveloppe

➤ Pour les bassins de rétention en béton sans revêtement, test hydraulique obligatoire et PV du test à délivrer lors de la réception de l'installation.

➤ Pour les enduits, stratifiés et feuilles en matière synthétique souple, certificat d'un applicateur membre de l'assurance qualité "VQSG", à délivrer lors de la réception de l'installation.

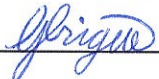
4. SIGNATURES

L'auteur du projet et l'installateur certifient et déclarent que la réalisation de l'installation est conforme aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux) et aux directives cantonales. Le propriétaire ou son représentant légal a pris connaissance de ces obligations. Demeurent réservées les exigences des autres domaines de protection, notamment la police du feu et la SUVA.

4.1 Lors de la mise à l'enquête ou demande d'autorisation

4.1.1 Auteur du projet

Lieu et date : Montreux, le 26.05.2025

Signature : 

4.1.2 Propriétaire ou son représentant légal

Lieu et date : Villars, 01.06.2025

Signature : 

TELE VILLARS-GRYON

DIABLERETS S.A

Case postale 133

1884 Villars-sur-Ollon

+41 24 495.81.13 / info@tvgr.ch

4.2 Lors de la mise en service de l'installation

4.2.1 Installateur (la référence de l'entreprise doit être clairement mentionnée, n° de tel, adresse, etc....)

Lieu et date : _____

Signature: _____

4.2.2 Réception par la Municipalité (seulement pour les installations soumises à autorisation ou selon condition spécifique dans le permis de construire).

Lieu et date : _____

Sceau et signature: _____

Bases légales déterminantes

- Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991
- Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux) du 28 octobre 1998
- Loi cantonale sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP) du 17 septembre 1974
- Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et son règlement d'application (RATC) du 19 septembre 1986
- Les règles techniques reconnues par les Services cantonaux et les associations professionnelles
- Les directives cantonales.

Ce formulaire peut être obtenu auprès de la DIREV, ou directement sur le site Internet de la CAMAC (<http://www.camac.vd.ch>).